



Données Corse

Numéro 05 - Juillet 2013

recensement
agricole
2010

L'élevage de petits ruminants en Corse

L'élevage de petits ruminants est un élevage traditionnel en Corse. La présence de deux races locales, la brebis corse et la chèvre corse adaptées au milieu, permet la valorisation de surfaces herbagées peu productives.

Aujourd'hui, l'élevage de petits ruminants est la troisième production de l'île en nombre d'exploitations après l'élevage de bovins et l'arboriculture, et la troisième en terme de production brute standard, après la viticulture et l'arboriculture.

L'élevage a pour vocation principale la production de lait. La Corse est ainsi le troisième bassin français de production de lait de brebis après le Rayon de Roquefort et les Pyrénées-Atlantiques et la onzième région en terme de production de fromages au lait cru (toutes espèces productrices de lait confondues).

L'élevage ovin : deuxième production animale régionale

L'élevage ovin est la deuxième production animale de l'île en nombre d'exploitations, après l'élevage bovin : 496 exploitations détenaient des ovins lors du recensement agricole de 2010 et 311 d'entre elles étaient spécialisées dans cette production. Leur nombre a cependant baissé de près d'un tiers en 10 ans tant pour l'ensemble des détenteurs d'ovins (- 32 %) que pour les exploitations spécialisées (- 30 %). La Haute-Corse concentre toujours 65 % des élevages spécialisés malgré une baisse de 28 % du nombre de ces élevages entre les deux recensements agricoles.

Les exploitations sont majoritairement de taille moyenne en terme de dimension économique, mais la tendance est moins marquée qu'en élevage caprin.

La spécialisation des exploitations a peu évolué depuis 10 ans : 63 % des exploitations sont considérées comme spécialisées en élevage ovin en 2010 contre 61 % en 2000. Ces exploitations concentrent 77 % du cheptel de brebis mères.

Dimension économique des élevages de petits ruminants



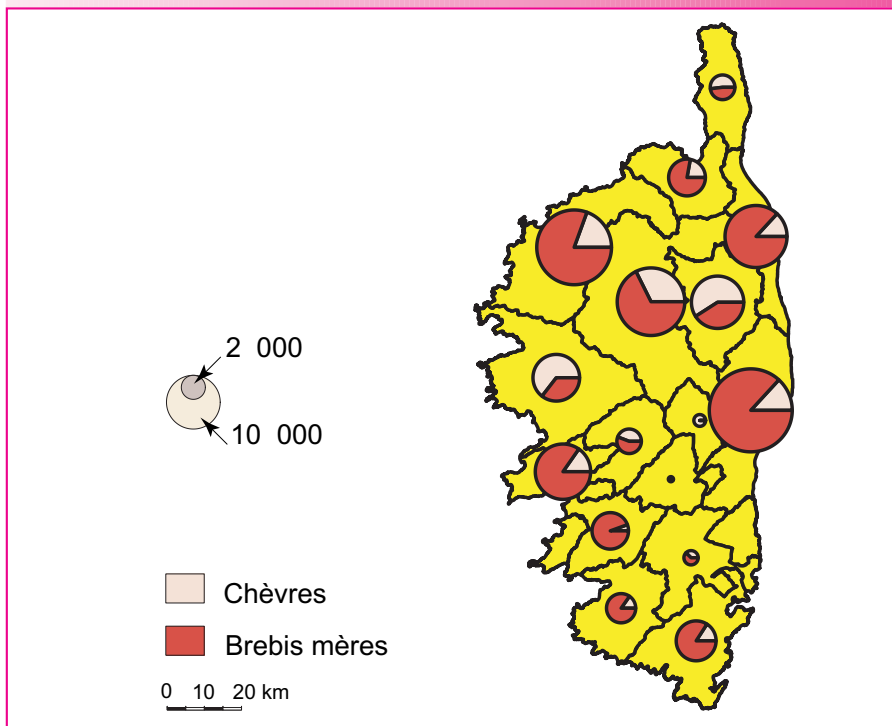
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les autres troupeaux d'ovins se répartissent dans des exploitations spécialisées en élevage d'herbivores (association d'ovins et/ou caprins et/ou bovins) ou en polyculture-polyélevage qui représentent respectivement 15 % et 5 % du cheptel de brebis mères.

Comme pour l'ensemble des élevages d'herbivores de la région, le statut des élevages ovins est majoritairement de type exploitation individuelle (91 % pour l'ensemble des détenteurs d'ovins, 92 % pour les élevages spécialisés).

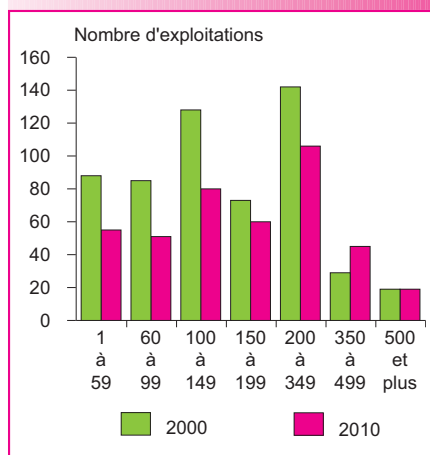
La race ovine corse : la brebis corse est une brebis rustique, de petit format (35 kg moyenne), qui présente une grande variation des couleurs de la toison. Sa production laitière est modérée par rapport aux races locales des autres bassins de productions français (110 l par brebis en moyenne, 137 l de lait en 184 jours de traite pour les brebis suivies en contrôle laitier officiel – résultats campagne 2011) mais son lait est riche. C'est une bonne marcheuse, adaptée à l'exploitation des zones de parcours et à la transhumance.

Répartition des effectifs de brebis mères et de chèvres



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition des élevages ovins laitiers selon la taille du troupeau de brebis mères



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Un cheptel qui diminue mais une taille moyenne de troupeau qui progresse

Le nombre de brebis mères passe de plus de 100 000 têtes en 2000 à un peu moins de 92 000 têtes en 2010, tendance à la baisse confirmée par l'enquête cheptel de 2011. Plus de 95 % d'entre elles sont destinées à la production laitière. La Corse détient 6 % du cheptel de brebis laitières de France métropolitaine.

La taille moyenne des troupeaux est de 185 brebis mères, 227 si on ne considère que les exploitations spécialisées. Cette taille moyenne des troupeaux est plus importante en Plaine Orientale et en Balagne.

En 2010, 82 troupeaux détiennent moins de 50 brebis, seuil permettant de bénéficier de l'aide aux ovins. Un tiers des troupeaux a plus de 200 brebis et 24 d'entre eux, dont la majorité située en Haute-Corse, en ont 500 ou plus.

Une population de chefs d'exploitation vieillissante et peu féminisée

Le nombre d'UTA des exploitations spécialisées en élevage ovin a chuté de 32 %, passant de 526 à 358 entre les deux recensements agricoles.

Les éleveurs d'ovins constituent une population vieillissante. La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est passée de 47 ans en 2000 à 50 ans en 2010, sans différence

notable entre les éleveurs spécialisés et ceux qui ne le sont pas. Les moins de 40 ans ne représentent que 18 % des chefs d'exploitation spécialisés, à peine plus que pour l'ensemble des chefs d'exploitation corses. En outre les arrêts précoces de l'activité laitière des exploitations sont plus fréquents que dans les autres bassins laitiers. La proportion d'arrêt d'activité à 7 ans, chez les chefs d'exploitation de moins de 48 ans est ainsi de 34 % en Corse contre 14 % dans les Pyrénées-Atlantiques et 8 % dans le Rayon de Roquefort (moyennes ajustées, période 2000-2007 – source : Agreste enquêtes structures - traitement Institut de l'Élevage).

La part des femmes est de 20 % des chefs d'exploitation soit trois points de moins que la moyenne des exploitations corses et la tendance ne devrait pas s'inverser puisqu'elles ne représentent plus que 14 % des chefs d'exploitation de moins de 40 ans.

Le niveau de formation des éleveurs spécialisés en élevage ovin est inférieur à celui des chefs d'exploitation de la région : seulement 28 % d'entre eux ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. Et ce constat persiste chez les jeunes éleveurs puisque seulement 32 % des moins de 40 ans ont un niveau d'études supérieur au baccalauréat contre 51 % pour l'ensemble des chefs d'exploitation de moins de 40 ans.

Des équipements modestes et anciens

Un quart des troupeaux sont conduits en plein air intégral, et quand l'exploitant possède des bâtiments d'élevage, 73 % d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'aménagement depuis au moins 10 ans.

Le matériel de traite a 10 ans ou plus dans 71 % des élevages laitiers.

Un tiers des prairies artificielles et temporaires corses

La SAU des exploitations spécialisées en élevage ovin est de 20 900 ha soit 12 % de la SAU des exploitations insulaires. Elle est composée à 85 % par des surfaces toujours en herbe, à 7 % par des prairies temporaires et 5 % des prairies artificielles. Les éleveurs ovins spécialisés détiennent 30 % des surfaces en prairies artificielles et 37 % des surfaces en prairies temporaires.



Type de bâtiment %		Origine de l'eau d'abreuvement (hors plein air intégral) %		Mode de traite (élevage laitier) %	
plein air intégral	25	cours d'eau	10	manuelle	33
tunnel plastique	2	puits, forage, source, ...	5	mécanique ligne basse	4
abri plein air	10	réseau	65	mécanique ligne haute	52
en dur	63	autre	20	autre	11

Source : Agreste - Enquête ovine au 1^{er} novembre 2008

L'élevage caprin : la valorisation du maquis

En 2010, on dénombrait 263 exploitations détenant des caprins, soit presque une exploitation sur 10.

Leur nombre a diminué de 23 % en une décennie (elles étaient 342 en 2000), avec une perte beaucoup plus marquée en Corse-du-Sud (-42 %) alors que l'activité se maintient en Haute-Corse (-5 %). Par contre le cheptel augmente : on comptait en 2010, 31 300 chèvres, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2000, augmentation qui reste toutefois inférieure à la progression nationale (+16 %). Cependant l'enquête cheptel de 2011 évalue le nombre de mères à environ 29 400 chèvres, diminution qui sera à confirmer par l'enquête structure en 2013.

Aujourd'hui 70 % du cheptel se situe en Haute-Corse. Il est essentiellement composé de chèvres de race corse.

Des exploitations de plus en plus professionnelles

La spécialisation des exploitations augmente avec 170 exploitations spécialisées recensées en 2010 (62 en Corse-du-Sud et 108 en Haute-Corse). Cela représente 65 % des exploitations détenant des caprins (contre 53 % en 2000), taux comparable à celui de la région Poitou-Charentes, grande région en terme de production caprine.

Ces exploitations spécialisées détiennent plus de 79 % des chèvres avec une taille moyenne du troupeau de 146 chèvres (123 en 2000). Près des deux tiers des cheptels ont 100 chèvres ou plus, un quart en a 200 ou plus.

En 2010, seules 34 exploitations détenant des caprins ont moins de 25 chèvres – seuil permettant de bénéficier de l'aide aux caprins – dont 8 classées en Otex élevage caprin.

Les trois quarts de ces exploitations sont de taille moyenne en terme de dimension économique. Parmi les exploitations non spécialisées on trouve essentiellement des éleveurs de ruminants.

Les GAEC et autres formes sociétaires restent marginaux : 93 % des exploitations détenant des caprins et 95 % des exploitations spécialisées ont un statut d'exploitation individuelle.

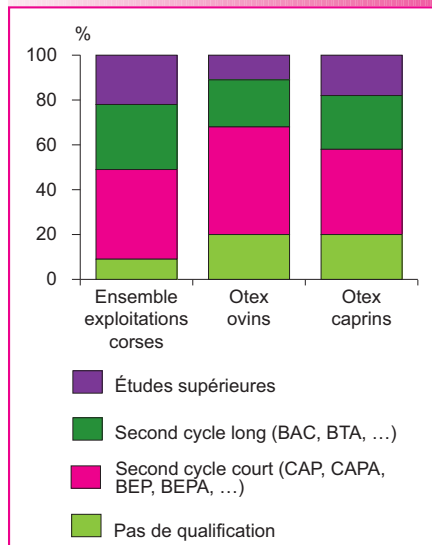
Un emploi relativement stable

En 2010, l'emploi dans les exploitations spécialisées s'est maintenu et représente 214 UTA contre 223 en 2000.

La productivité s'est améliorée et on compte désormais 116 chèvres par UTA (128 chèvres par UTA si on ne considère que les exploitations de taille économique moyenne et grande) contre 100 en 2000.

La race caprine corse : reconnue en 2003, la chèvre corse est de taille moyenne (30 à 40 kg). Sa robe à poils longs la protège des épineux et présente une grande diversité de couleurs permettant une identification aisée des individus. La production laitière moyenne par lactation est de 160 l par chèvre, 194 litres en 179 jours de traite pour les chèvres suivies en contrôle laitier officiel – campagne 2010. Sa résistance aux variations climatiques importantes et sa capacité à valoriser les parcours la rendent particulièrement adaptée à l'élevage extensif en Corse. Le cheptel est cependant très affecté par la paratuberculose. Pour faire face à la diminution du troupeau, l'interprofession et le groupement régional des éleveurs caprins, Capra Corsa ont mis en place une pépinière de chevrettes de race corse destinées prioritairement aux jeunes agriculteurs.

Niveau de formation des chefs d'exploitation de moins de 40 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Avec un âge moyen d'un peu plus de 45 ans, les chefs d'exploitation spécialisés dans l'élevage de chèvres sont dans l'ensemble plus jeunes que les chefs d'exploitation corses toutes spécialisations confondues (âge moyen légèrement supérieur à 51 ans). Les moins de 40 ans représentent 29 % de ces chefs d'exploitation contre 17 % pour l'ensemble des exploitations corses.

La féminisation est plus importante que dans les autres élevages spécialisés : 26 % des chefs d'exploitation sont des femmes (23 % pour l'ensemble des exploitations corses), dont presque un tiers ont moins de 40 ans.

Le niveau de formation est supérieur à celui des éleveurs d'ovins mais reste inférieur au niveau moyen des chefs d'exploitation corses : même chez les moins de 40 ans, plus de 20 % des chefs d'exploitation n'ont aucune qualification.

Une traite manuelle dans la moitié des élevages

Le plein air intégral est moins représenté que pour les élevages ovins et les derniers aménagements de bâtiment ont moins de 10 ans dans 65 % des exploitations. Par contre la traite est encore manuelle dans 50 % des élevages même si les équipements progressent : les derniers équipement de traite date de moins de 10 ans dans 58 % des cas.

Une alimentation basée sur la valorisation des surfaces toujours en herbe

La SAU des élevages spécialisés en production caprine est 16 750 ha soit 10 % de la SAU des exploitations insulaires. Elle est composée à 98 % de surfaces toujours en herbe (STH), elles-mêmes constituées à 93 % de STH peu productives démontrant ainsi l'aptitude de la chèvre à valoriser les étendues de maquis.

Type de bâtiment %		Origine de l'eau d'abreuvement (hors plein air intégral) %		Mode de traite %	
plein air intégral	18	cours d'eau	13	manuelle	50
abri plein air	12	puits, forage, source, ...	23	mécanique en chèvrerie	22
		réseau	39	mécanique sur quai	27
en dur	70	autre	25	autre	1

Source : Agreste - Enquête caprine au 1^{er} novembre 2008



Des élevages de petits ruminants tournés essentiellement vers la production laitière

Une production laitière dominée par le lait de brebis

La production laitière ovine a connu un fort développement à la fin du XIX^e siècle-début du XX^e siècle, lorsque les industriels de Roquefort se sont intéressés à cette ressource de lait hivernale, liée au désaisonnement naturel des mises bas chez les brebis corses. Cette valorisation a perduré jusqu'à la fin des années soixante-dix. Le développement de la production dans le Rayon de Roquefort et la définition des communes d'origine du lait dans l'AOC Roquefort ont par la suite contraint les industriels aveyronnais à se désengager et permis aux laiteries locales de

relancer la fabrication de fromages traditionnels corses autrefois réalisée par les bergers.

Aujourd'hui, la production annuelle moyenne en lait de brebis calculée sur les 10 dernières années est d'un peu moins de 10,5 millions de litres avec une tendance à la baisse depuis 2009.

Elle est destinée pour environ 70 % de son volume à l'industrie laitière. La Haute-Corse représente en moyenne 87 % de la collecte. Le prix moyen du lait collecté est de 1,20 €/l, prix supérieur aux autres bassins de production français.

La production laitière caprine est beaucoup moins importante et s'élève en moyenne à 4,5 millions de litres par an. À l'inverse du lait de brebis, plus de 80 % du lait de chèvre produit est valorisé à travers la fabrication de fromages fermiers. La collecte pour l'industrie se fait majoritairement en Haute-Corse avec un prix moyen du litre de lait de 0,90 €.

La production des laiteries est essentiellement composée de fromages avec une particularité corse : de nombreux fromages traditionnels peuvent être fabriqués aussi bien avec du lait de chèvre que du lait de brebis, voire avec un mélange des deux. Depuis 2005, elle semble se stabiliser entre 2 200 et 2 300 tonnes.

La production régionale actuelle de lait ne suffit pas à satisfaire les besoins de la transformation et chaque année 1,5 à 2 millions de litres de lait sont achetés hors de Corse, notamment dans les autres bassins de production français (Aveyron, Sud-Est de la France) et en Sardaigne. Il s'agit principalement de lait de brebis. Cet antagonisme entre nécessité pour les laiteries d'optimiser la rentabilité de leurs installations en se fournissant en lait en dehors de la région, et la volonté de préserver un patrimoine fromager fondé sur l'utilisation de races et de pratiques locales, a conduit à relancer de façon plus active la réflexion sur la mise en œuvre de nouveaux signes de l'origine et de la qualité pour les fromages corses.

La fabrication fermière, une composante incontournable de l'élevage de petits ruminants

La moitié du lait produit (lait de chèvre et lait de brebis confondus) est transformée à la ferme, ce qui place la Corse au deuxième rang au niveau national, après la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la part de lait destiné à la fabrication de produits fermiers. On compte ainsi 256

ateliers de fabrication à la ferme recensés par les DDCSPP, dont 24 agréés, répartis quasiment à part égale entre éleveurs de chèvres et éleveurs de brebis.

Lors du dernier recensement agricole, un peu plus de la moitié des exploitants spécialisés dans l'élevage de brebis et 86 % de ceux spécialisés dans l'élevage de chèvres déclaraient vendre des produits laitiers via des circuits courts.

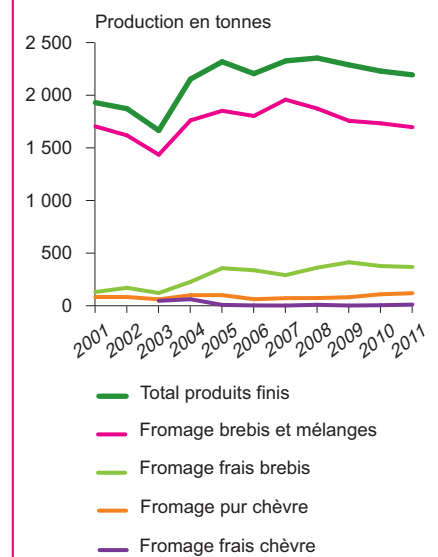
L'agneau de lait et le cabri, deux sources de revenus non négligeables pour les éleveurs

Si la filière viande est peu représentée en élevage ovin, les élevages laitiers ont cependant une production de viande à travers l'agneau de lait. Il s'agit d'une production de jeunes animaux, élevés sous la mère et abattus entre 30 et 45 jours pour un poids de carcasse de 5 à 7 kg. Traditionnellement consommés pour Pâques, ils se retrouvent aussi sur les étals pour les fêtes de fin d'année du fait du désaisonnement naturel des mises bas. Un projet d'IGP « Agneau de lait de Corse » est en cours d'instruction.

Le cabri est également un sous-produit de l'élevage laitier, mais sa bonne valorisation permet d'assurer jusqu'à 30 % des revenus de l'éleveur caprin. Le cabri est nourri au lait maternel durant 4 à 6 semaines pour atteindre un poids de carcasse de 5 à 6 kg. Il s'agit là aussi d'un produit festif traditionnel, commercialisé au moment de Noël. La demande étant supérieure à l'offre, le cabri corse peut atteindre des prix élevés (80 à 90 € payés à l'éleveur) et les circuits de distribution ont recours à de l'importation. Des projets de signe de la qualité et de l'origine ont également été envisagés mais restent peu avancés dans l'attente de la clarification de certaines pratiques (conditions d'abattage par exemple).

Les fromages corses : activité traditionnelle directement liée à l'élevage de petits ruminants, la fabrication fromagère est présente sur l'ensemble de l'île. À l'origine, il s'agissait essentiellement d'une activité fermière. La fabrication par des laiteries « industrielles » ne date que de la deuxième moitié du vingtième siècle, suite au retrait des industriels de Roquefort. Qu'ils soient fermiers ou industriels, les fromages présentent une grande diversité : pâte molle à croûte fleurie (Bastelicaccia), pâte molle à croûte lavée (Calinzanincu, Venachese, Niolu di Corsica), pâte pressée non cuite (Casgiu Sartinese), fromage de lactosérum (Brocciu). À ce jour seul le Brocciu bénéficie d'une appellation d'origine protégée mais plusieurs dossiers de demande sont en cours de constitution.

Production industrielle de produits laitiers



Source : Agreste - Enquêtes annuelles laitières 2000 à 2011

Les chiffres clés de l'élevage de petits ruminants en Corse

Type de données	Élevage ovin				Élevage caprin			
	Ensemble élevages détenteurs		Otex élevage ovin		Ensemble élevages détenteurs		Otex élevage caprin	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Nombre de mères	100 823	91 867	74 451	70 527	29 577	31 321	22 354	24 778
Nombre d'exploitations	725	496	443	311	342	263	182	170
Nombre moyen de mères par exploitation	139	185	168	227	86	119	123	146
Nombre de petites exploitations	291	146	201	103	116	56	55	37
Nombre de moyennes exploitations	392	314	233	193	211	192	125	126
Nombre de grandes exploitations	42	36	9	15	15	15	2	7
Âge moyen des chefs d'exploitation	47	50	47	50	46	46	44	45
Nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans	195	88	126	56	110	71	68	49
Nombre total UTA	989	571	526	358	441	346	223	214
Nombre de mères par UTA	102	161	142	197	67	91	100	116
SAU des exploitations (ha)	44 707	39 649	22 594	20 927	24 110	27 253	11 438	16 749
SAU moyenne des exploitations (ha)	62	80	51	67	70	104	63	99
Prairie temporaire (ha)	2 047	2 480	1 461	1 477	309	449	170	218
Prairie artificielle (ha)	1 630	1 424	1 112	942	233	164	58	64
Surfaces toujours en herbe (ha)	38 239	33 941	19 229	17 836	23 218	26 343	11 170	16 431

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

■ Production brute standard (PBS)

- Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la PBS. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009, hors toute aide. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer selon leur dimension économique en « **petites, moyennes et grandes exploitations** ». Les petites exploitations ont une PBS inférieure à 25 000 €, les grandes une PBS supérieure ou égale à 100 000 €.

■ Orientation technico-économique (OTEX)

- La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard

permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation. Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Surfaces toujours en herbe (STH)

- Les surfaces toujours en herbe ont obligatoirement plus de 6 ans. Elles se décomposent en deux catégories :
- les STH productives composées des prairies naturelles ou permanentes,

qui ne reçoivent pas (ou peu) de façons culturales et peuvent être fauchées et/ou pâturées. Elles fournissent au minimum 1 500 unités fourragères (UF) par hectare ;

- les STH peu productives composées entre autres des parcours, landes pâturées et maquis (éventuellement boisé à moins de 10 %), qui sont pacagées. Leur production est inférieure à 1 500 UF à l'hectare.

■ La vente en circuit court

- Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur.